



Règlement du Prix de la meilleure Thèse

Article 1

Centrale Innovation attribue chaque année le Prix de la meilleure Thèse réalisée en relation avec le milieu industriel.

Le montant du Prix de la meilleure Thèse est de 3 000 €.

Article 2

Le Prix de la meilleure Thèse de Centrale Innovation a pour objectif de distinguer le meilleur travail de recherche effectué dans le cadre d'un Doctorat.

Cette thèse aura contribué à une avancée significative de la recherche, par exemple en explorant des voies susceptibles de conduire à des ruptures technologiques et conceptuelles, et en apportant une avancée pour le milieu industriel (transfert de technologie).

Article 3

Le Prix de la meilleure Thèse s'adresse aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Ces thèses doivent avoir donné lieu à un diplôme de doctorat délivré par une des Ecoles partenaires de Centrale Innovation

Tous les candidats respectant ces critères peuvent postuler, indépendamment du mode de financement de la thèse (CIFRE, contrat doctoral, salarié Centrale Innovation ...)

Article 4

Le jury, composé de personnalités qualifiées et nommé par Centrale Innovation, analyse les dossiers de candidature, et, si nécessaire, fait appel à toute compétence extérieure pertinente.

Il est possible que le jury, devant la difficulté de trancher entre deux excellents dossiers, puissent classer deux dossiers 1^{er} exæquo.

Article 5

Les candidats acceptent que Centrale Innovation communique sur les résultats de ce prix et le lauréat sera invité à coopérer pour permettre toute communication sur ses travaux (par exemple l'édition d'un DVD regroupant des éléments audiovisuels et des présentations de ses travaux, site internet ...).

Article 6

Le règlement et le dossier de candidature sont accessibles sur le web à l'adresse <https://www.centrale-innovation.fr> et seront transmis aux Directeurs de Recherche ainsi qu'aux Directeurs d'Unité de Recherche et aux associations de doctorants des Écoles Centrales partenaires.

Article 7

La sélection des candidats à présenter au Prix de la meilleure thèse est de la responsabilité des Directeurs d'Unité de Recherche. Ces derniers sont invités à présenter les thèses qui leur paraissent les meilleures dans le domaine pris en compte.

Article 8

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- la fiche administrative dont le formulaire est téléchargeable sur le site web de la société (cf. annexe); cette fiche donne les informations principales relatives au candidat et à la thèse et l'identification du ou des points majeurs témoignant de l'excellence exceptionnelle des travaux. Elle devra être visée par le Directeur de l'Unité de Recherche dans laquelle la thèse a été préparée,
- Un CV résumé du candidat (1 page),
- Un rapport scientifique précisant clairement le sujet de la recherche, son but, les méthodes utilisées et les résultats obtenus, ainsi que les perspectives de développement. Ce rapport ne devra pas excéder 10 pages, et compte-tenu du fait qu'il sera examiné par un jury multidisciplinaire, la clarté et la concision de ce rapport seront pris en considération dans l'attribution du prix,
- le mémoire de thèse,
- les rapports des rapporteurs de thèse,
- le rapport de soutenance,
- la liste des publications relatives au travail décrit dans la thèse,
- liste des congrès auxquels les travaux de thèse ont été présentés

Tous les documents devront être transmis en format pdf.

Les dossiers de candidature doivent impérativement être transmis **par voie électronique** à Centrale Innovation avant le **10 avril 2019 à 17h** à l'adresse contact@centrale-innovation.fr, un accusé de réception sera envoyé.

La remise du Prix de la meilleure thèse Centrale Innovation aura lieu au cours des journées du CRIEC 2019.

Les résultats seront publiés sur le site internet de Centrale Innovation.

Article 9

Ce concours est organisé tous les ans.